

Une intervention esthétique est envisagée pour mes paupières

Le site du Docteur Christian Rousseau

Adresse du site : www.docvadis.fr/christian-rousseau



Validé par
le Comité Scientifique Ophtalmologie

La chirurgie esthétique des paupières est une intervention courante destinée à modifier ou à rajeunir le regard. Ces interventions font partie du champ de compétences des ophtalmologistes.

Pourquoi aurais-je recours à une chirurgie des paupières ?

La chirurgie esthétique des paupières, encore appelée blépharoplastie, permet de corriger certaines anomalies qui occasionnent une gêne sur le plan esthétique, voire des troubles oculaires.

La chirurgie esthétique des paupières peut repousser l'échéance éventuelle d'un lifting.

Le but principal de l'intervention est d'embellir le regard.

Que corrige la chirurgie des paupières ?

Elle corrige des anomalies qui touchent votre paupière supérieure ou votre paupière inférieure.

- Au niveau de votre **paupière supérieure** , le relâchement du tissu de soutien peut avoir provoqué l'apparition de poches disgracieuses gênantes. Le relâchement des tendons de la paupière peut provoquer son affaissement sur l'œil. Le relâchement du muscle releveur de la paupière peut aussi être responsable de la chute de votre paupière. Enfin, dans certains cas particuliers, une atrophie tissulaire, c'est à dire une fonte de la graisse, peut se produire, provoquant un aspect creux et inesthétique des paupières.
- Au niveau de votre **paupière inférieure** , une altération des tendons peut provoquer un abaissement du bord libre de la paupière. Des cernes peuvent aussi être observées en raison d'un amincissement de votre paupière et de l'apparition d'une pigmentation (points de coloration) excessive. Dans certains cas particuliers, une atrophie tissulaire peut se produire, provoquant un aspect creux et inesthétique des paupières.
- Par ailleurs, le relâchement du **muscle du front** peut provoquer un abaissement des sourcils à l'extérieur et limiter alors votre champ visuel vers le haut.

Pour toutes ces anomalies, la chirurgie des paupières permet d'apporter un bénéfice notable.

Quelles précautions dois-je prendre et comment préparer cette intervention ?

Vous devrez avoir deux consultations avec votre ophtalmologiste avant l'intervention. Ces consultations permettront de comprendre votre demande, de savoir si vous avez déjà eu des interventions chirurgicales et si vous avez des contre-indications ou des allergies éventuelles.

Votre ophtalmologiste décidera avec vous des modalités d'intervention.

Il vous remettra un devis que vous devrez signer avec lui. Vous aurez alors un délai de 15 jours pour confirmer votre souhait d'avoir cette intervention.

Des photos pourront être prises avant l'intervention pour évaluer ensuite les résultats.

Comment se déroule l'intervention ?

La chirurgie des paupières se déroule en général sous anesthésie locale, parfois potentialisée par voie intra-veineuse sous contrôle d'un anesthésiste en

fonction des cas. Elle se réalise en ambulatoire, c'est-à-dire que vous pourrez ressortir le jour même de l'opération (l'anesthésie locale peut parfois être suivie d'une légère somnolence). Il est fortement conseillé de se faire accompagner. Après avoir soigneusement désinfecté votre paupière, votre médecin va pratiquer une incision et corriger l'anomalie de votre paupière.

Une intervention sur les paupières inférieures ou supérieures dure environ 1 heure.

Pour certains actes plus lourds, une anesthésie générale peut être nécessaire. Avant l'intervention, une consultation pré-anesthésique est prévue. Elle permet au médecin de prendre connaissance de tous les éléments médicaux vous concernant, afin de réaliser l'anesthésie en toute sécurité.

Y a-t-il des effets négatifs à ce type de chirurgie ?

La peau des paupières étant très fine, un gonflement important et un œil au « beurre noir » peuvent apparaître après l'intervention.

Les cicatrices sont quasiment invisibles, car présentes dans le pli naturel de la paupière.

Pendant quelque temps vos yeux pourront être sensibles à la lumière et présenter un larmolement excessif, ou au contraire une sécheresse.

Les complications sont rares, mais une infection des paupières ou l'apparition d'un trouble de la vision doivent vous amener à consulter rapidement votre médecin.

Quelles précautions dois-je prendre après l'opération ?

Il est conseillé d'observer un repos physique et surtout visuel pendant une semaine.

Vous devrez porter des lunettes à verres teintés pour protéger vos yeux du vent, du soleil et des poussières.

Il est également conseillé de ne pas lire ou regarder trop longtemps la télévision. Il faudra aussi attendre au moins une semaine pour vous maquiller à nouveau.

Vous devrez mettre un collyre et/ou une pommade pendant quelques jours.

Les fils de suture seront enlevés dans les 8 jours suivant l'opération.

Une visite de contrôle obligatoire sera effectuée avant de reprendre votre travail ou de conduire à nouveau votre voiture.

D'autres visites seront à effectuer au cours des mois suivants pour évaluer la cicatrisation et les résultats définitifs de l'intervention.

Pendant combien de temps cette opération reste efficace sur mon regard ?

La durée d'efficacité d'une chirurgie esthétique palpébrale est d'environ 10 à 15 ans pour les paupières supérieures et de 15 à 20 ans pour les paupières inférieures.

Ces interventions de chirurgie sont-elles remboursées ?

Aucune de ces interventions n'est prise en charge par la sécurité sociale. Seuls sont pris en charge les actes de chirurgie réparatrice à visée esthétique après traumatisme et seulement après accord du médecin conseil de votre caisse. Avant tout acte, renseignez-vous auprès de votre ophtalmologiste pour connaître le prix de l'intervention et prenez contact avec votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle.

En chirurgie esthétique des paupières, on ne peut jamais parler de résultat définitif avant plusieurs mois, voire un an dans certaines interventions. La chirurgie esthétique des paupières fait partie du champ de compétences des ophtalmologistes qui sont réunis au sein de la Société Ophtalmologique Plastique, Reconstructrice et Esthétique Française (SOPREF).